

**CACES ® PEMP R.486A – A ET/OU B  
et SENSIBILISATION AU PORT DU HARNAIS****OBJECTIFS**

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation verticale.
2. Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.
3. Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation verticale de type 1 en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation verticale de type 3 en respectant les règles de sécurité.
5. Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
6. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme à élévation verticale et/ou multidirectionnelle pour en rendre compte.
7. Connaître les règles de choix et de port d'EPI contre les chutes de hauteur dans les PEMP

**PUBLIC**

Toute personne amenée à utiliser régulièrement ou ponctuellement une PEMP de catégorie A et/ou B dans l'entreprise.

Les accès à nos centres sont adaptés aux personnes présentant des situations de handicap

**PRÉREQUIS**

Pas de prérequis

*Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription*

**PROFIL ET COMPETENCE DU FORMATEUR**

Formateur en prévention des risques professionnels avec expérience professionnelle dans le domaine enseigné.

**PROGRAMME****THEORIE**

- 1- Statistiques des accidents du travail
- 2- Les acteurs de la prévention
- 3- La réglementation
- 4- Définition et réglementation
- 5- Catégories et groupe de PEMP
- 6- Le CACES ®
- 7- La technologie des PEMP
- 8- Consignes de conduite en sécurité
- 9- Les conditions d'utilisation des PEMP
- 10- Les risques liés à l'utilisation de l'appareil
- 11- Les gestes de commandements

**PRATIQUE**

**(Contenu selon l'annexe 2 de la R.486A de la CNAM)**

**A Prise de poste et vérification**

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
- Mise en configuration d'exploitation de la PEMP,
- Vérification visuelle de l'état de la PEMP (structure, suspentes...) et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs, organes de roulement...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité pouvant être actionnés manuellement ou testés sans charge (postes de secours et de dépannage, freinage, limiteurs de courses, limiteur de dévers, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),
- Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs,
- Vérification des conditions météorologiques (coup de vent, orage...),
- Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser, notamment que la manutention est possible compte tenu de la capacité de la PEMP, de la

**MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Retours d'expériences du formateur.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués.

Le stage est évalué par les participants

**MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS**

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, etc...

**SUIVI**

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

**VALIDATION DE LA FORMATION**

Attestation de fin de formation professionnelle.

Tests CACES® réalisés par un organisme testeur certifié externe (OTC)

**DURÉE**

Formation INITIALE débutant : 3 à 4 jours suivant le nombre de catégories

Formation RECYCLAGE : 2 à 3 jours suivants le nombre de catégories

**TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS**

A partir de 563€ HT

Nos dates de formations sont disponibles sur notre catalogue de formation en ligne.

Pour la mise en œuvre contacter : [info@prematech-formation.fr](mailto:info@prematech-formation.fr), nous vous répondrons Sous un mois à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Pour la prise en compte du public en situation de handicap (PSH), n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

hauteur et de la portée éventuelle (courbes de charges),

Nota : Cette opération ne doit pas être confondue avec l'examen d'adéquation requis par l'arrêté du 1er mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement.

→ Dans la zone d'évolution, identification des sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choix du parcours adapté,

→ Balisage de la zone d'évolution,

→ Suivant le type de PEMP, déploiement les stabilisateurs et réglage l'horizontalité du châssis – Repli des stabilisateurs en fin d'intervention.

→ Choisir et porter efficacement son harnais dans une PEMP

**B Conduite et manœuvres**

→ Monter et descendre en sécurité de la PEMP (règle des 3 points, sans sauter...) et s'assurer du retour en position du dispositif d'accès (portillon, sous-lisse relevable...),

→ Positionner la PEMP / la plate-forme en fonction de la tâche à effectuer, à un emplacement précis, en respectant une distance de travail et de sécurité de 50 cm environ par rapport aux obstacles (structure, charpente, machine...),

→ Déplacer la PEMP / la plate-forme le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité...,

→ Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer ;

→ Vérifier les points d'appui (roues, stabilisateurs...) de la PEMP à chaque positionnement ;

→ Suivant le type et le groupe de PEMP,

- circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, dans toutes les configurations possibles du poste de conduite ;

- effectuer les différents mouvements de la plate-forme en douceur, avec progressivité, sans heurt jusqu'à une distance d'approche de 20 cm environ, en respectant les règles de sécurité adaptées ;

- charger et décharger une PEMP de type 3 sur un engin de transport :

- vérifier l'adéquation de la PEMP / du porte-engins à l'opération envisagée :

- o connaître la masse et le gabarit de la PEMP,

- o s'assurer de sa capacité à franchir un plan incliné,

- o vérifier que la masse est compatible avec la capacité de l'engin de transport.

- apprécier si le positionnement du porte-engin permet la montée / la descente de la PEMP en sécurité,

S.A.R.L. **PREMATECH** FORMATION au capital de 50 000 €  
e-mail : [info@prematech-formation.fr](mailto:info@prematech-formation.fr) / site internet : [www.prematech-formation.fr](http://www.prematech-formation.fr)

▲ 103 Bd Henri GAUTIER  
44550 MONTOIR DE BRETAGNE  
Tél : 02 40 42 07 28

88 ter Av du Général Leclerc  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
Tél : 01 73 28 69 06  
(Site administratif)

- positionner la PEMP dans l'axe de l'engin de transport et effectuer la manœuvre,
- après le chargement, mettre la PEMP en configuration de transport et identifier ses points d'amarrage.

→ effectuer une manœuvre de descente de la plate-forme :

- au sol, savoir exécuter une manœuvre de descente de secours / de dépannage de la cabine,
- en cabine, savoir faire exécuter une manœuvre hydraulique de descente de dépannage de la cabine à un opérateur au sol.

→ Communiquer avec l'accompagnant ou, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401) - Savoir réagir à un signal d'alerte,

→ Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

### **C Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance**

→ Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,

→ Effectuer les opérations d'entretien journalier,

→ Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

### **CACES®**

CACES® R.486A Cat. A : Code RS 7000 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.486A Cat. A : PEMP à élévation verticale - Date d'enregistrement de la certification : 18/12/24

CACES® R.486A Cat. B : Code RS 7001 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.486A Cat. B : PEMP à élévation multidirectionnelle - Date d'enregistrement de la certification : 18/12/24

Passage des tests CACES® (Théorique + pratique) par un organisme extérieur certifié

Pour tous les équipements de travail (en propre, en prêt, en location), l'entreprise s'engage à présenter :

- Le rapport de vérification périodique à jour
- La notice constructeur / notice technique en français
- Le carnet d'entretien ou de maintenance
- Le certificat de conformité CE de l'engin